



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 février 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1417 (2002), du 14 juin 2002, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 2003 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de faire le point de l'évolution de la situation tous les quatre mois, sur la base des rapports du Secrétaire général. On y trouvera une description des faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 18 octobre 2002 (S/2002/1180) ainsi que des observations préliminaires sur le rôle futur de la MONUC.

#### **II. Évolution de la situation politique et militaire**

##### **Le dialogue intercongolais et l'Accord global**

2. À l'issue de négociations ardues et suite aux pressions internationales, l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo (ci-après dénommé l'Accord global) a été signé à Pretoria le 17 décembre 2002 par les représentants des composantes et entités du dialogue intercongolais.

3. L'Accord prévoit que des élections se tiendront à la fin d'une période de transition de 24 mois. Pendant la période de transition, le Président Joseph Kabila demeurera le chef de l'État et conjuguera cette fonction avec celle de commandant suprême des forces armées. Il y aura quatre vice-présidents qui seront en charge de commissions gouvernementales comprenant chacune des ministres et des vice-ministres : une commission politique présidée par le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma); une commission économique et financière présidée par le Mouvement de libération du Congo (MLC); une commission pour la reconstruction et le développement présidée par la composante Gouvernement; et une commission sociale et culturelle présidée par la composante Opposition politique. Le Gouvernement sera composé de 36 ministres et de 25 vice-ministres. Il sera également créé un parlement bicaméral composé d'une assemblée nationale (dont le président sera proposé par le MLC) et d'un sénat (dont le président sera proposé par la société civile). Des représentants de la société civile seront à la tête



de cinq institutions indépendantes d'appui à la démocratie, notamment une commission électorale indépendante et un observatoire national des droits de l'homme.

4. Le Facilitateur neutre du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, devrait convoquer la session finale du dialogue au cours des prochaines semaines. À cette session, les parties devraient entériner l'Accord global et adopter la constitution de la transition, qui fera partie intégrante de cet accord. Le Facilitateur procède actuellement à des consultations avec les parties congolaises sur les préparatifs de la session, notamment le lieu, la date et les participants. Les questions en suspens qu'il a identifiées à cet égard sont notamment la formation d'une armée nationale, la sécurité à Kinshasa et l'établissement de la version finale du projet de constitution.

5. Entre-temps, mon Envoyé spécial pour le dialogue intercongolais, M. Moustapha Niasse, poursuit ses efforts en vue d'amener les parties à un consensus sur les questions susmentionnées, en étroite collaboration avec le Gouvernement sud-africain, afin d'éviter tout retard dans la convocation de la session finale du dialogue.

6. Dans les semaines à venir, mon Envoyé spécial aidera les parties à créer la Commission de suivi qui, aux termes de l'Accord global, préparera la mise en place des nouvelles institutions une fois que l'accord sera entré en vigueur. La Commission de suivi sera présidée par le Président Kabila et composée de représentants des parties congolaises à l'Accord. Mon Envoyé spécial apportera également son concours aux efforts visant à créer le Comité international de garantie qui aura pour tâche d'aider les parties congolaises, y compris la Commission de suivi, à appliquer l'Accord.

### **La région de Beni**

7. Malgré la signature de l'Accord global, les activités militaires se sont poursuivies dans presque toutes les régions. Dans le nord-est, l'offensive du MLC/Rassemblement congolais pour la démocratie-National, commencée en octobre, a menacé les positions du Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML) dans la ville stratégiquement importante de Beni à la fin du mois de décembre. Suite à l'intervention de la MONUC, en collaboration avec les ambassadeurs des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de ceux de la Belgique et de l'Afrique du Sud, le MLC, le RCD-National et le RCD-K/ML ont signé un accord de cessez-le-feu à Gbadolite le 30 décembre. Cet accord prévoit le retrait des forces à 40 kilomètres les unes des autres et la démilitarisation de Mambasa et de Komanda sous le contrôle administratif du RCD-K/ML. Le retrait du MLC de Mambasa est à présent achevé, même si le calendrier de l'accord de Gbadolite n'a pas été respecté. Toutefois, après le retrait des forces du MLC de Komanda, l'Union des patriotes congolais (UPC) dirigée par Thomas Lubanga (qui n'est pas concernée par l'accord de Gbadolite) a pris la ville. La MONUC a installé une équipe d'observateurs à Mambasa et essaiera d'en installer une à Komanda.

8. Le 31 décembre 2002, dès que la situation en matière de sécurité l'a permis, la MONUC a dépêché une équipe multidisciplinaire pour enquêter sur des allégations de violations graves des droits de l'homme qui ont eu lieu à Mambasa et dans les régions environnantes. L'équipe s'est entretenu avec plus de 350 témoins oculaires dont les déclarations portent fortement à croire que les forces militaires du

MLC/RCD-National ont, en octobre et décembre, systématiquement pillé, tué et perpétré des actes de violence contre les femmes, y compris des viols. Le groupe ethnique des Nande et certains pygmées auraient été victimes d'exécutions sommaires. Des témoins oculaires ont également signalé plusieurs cas de mutilation suivies d'actes de cannibalisme. Au 16 janvier 2003, 136 cas d'exécution sommaire et 71 cas de viol, y compris d'enfants, avaient été établis. Des familles ont signalé 100 cas de disparition forcée de leurs membres et 96 cas de membres portés disparus, essentiellement des enfants séparés de leurs parents. Des victimes ont signalé 33 cas de torture; certaines d'entre elles avaient été contraintes à assister aux atrocités commises contre des membres de leur famille. Des actes systématiques de pillage de tous les bâtiments, y compris l'hôpital, l'église et les maisons individuelles, étaient également évidents. À la suite de ces témoignages, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a écrit au Président du Conseil de sécurité pour lui demander de créer un tribunal pénal international pour la République démocratique du Congo. Le Président du MLC, M. Jean-Pierre Bemba, qui a appuyé la proposition et demandé que les enquêtes du tribunal remontent jusqu'aux crimes commis depuis septembre 1996, a déclaré qu'il avait lui-même diligenté des enquêtes sur les récentes violences. La MONUC a collaboré étroitement avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme à la préparation d'un rapport du Haut Commissaire sur ces atrocités, qui a été présenté au Conseil de sécurité le 1er février.

### **La région de l'Ituri**

9. La situation dans d'autres secteurs de l'Ituri a continué à être caractérisée par une insécurité généralisée, des déplacements massifs de population et un accès humanitaire fortement limité. Dans une avancée vers le sud-ouest, le 30 novembre, l'Armée du peuple congolais (APC), branche armée du RCD-K/ML, et les combattants lendu ont repris Irumu et Komanda et renforcé par la suite leurs positions autour de Mahagi au nord de Bunia et Rethy au sud de Mahagi. Dans la deuxième quinzaine de décembre, la situation militaire s'est stabilisée lorsque les Forces de défense populaire de l'Ouganda (UPDF), dont les effectifs avaient été réduits à Bunia en novembre, ont reçu des renforts. Toutefois les relations se sont détériorées entre l'UPDF et l'UPC. L'UPC a affirmé que les forces ougandaises soutenaient directement le groupement RCD-K/ML/Lendu, notamment dans les opérations lancées contre l'UPC entre Bunia et Mahagi qui ont abouti à la prise de Rethy et de Kpandroma, le 6 janvier. L'Ouganda a nié énergiquement avoir déployé des éléments en dehors de Bunia.

10. Le 6 janvier, l'UPC et le RCD-Goma ont conclu une alliance officielle à la suite de laquelle le chef de l'UPC, M. Lubanga, s'est rendu à Kigali. Pendant les mois de décembre et janvier, la MONUC s'est efforcée de vérifier les allégations de plus en plus nombreuses selon lesquelles les forces rwandaises opéreraient au nord-est de Bunia et les informations indiquant que le Rwanda fournirait un appui matériel à l'UPC. Le Gouvernement rwandais a nié avoir quelques troupes que ce soit en République démocratique du Congo. Les allégations selon lesquelles le Rwanda continuerait d'appuyer les personnels de l'UPC de ses conseils n'en persistent pas moins.

11. Pendant toute cette période, mon Représentant spécial a engagé les parties à mettre fin aux hostilités et à créer la Commission de pacification de l'Ituri (CPI) prévue par l'Accord de Luanda du 6 septembre 2002. À la suite de plusieurs

réunions tenues à Kampala, Kinshasa, Pretoria et Bunia, le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, a proposé d'organiser la première conférence de la Commission à Kampala. Le Président Kabila et l'UPC ont chacun accepté la tenue de la première réunion en dehors de Bunia (Kampala ou Kinshasa), sans conditions préalables. Le 13 janvier, mon Représentant spécial a eu de nouveaux entretiens avec le Président Kabila, lequel a indiqué qu'il avait l'intention d'examiner la question avec le Président angolais José Eduardo dos Santos. Malgré ces efforts, il n'a pas encore été possible de réunir la Commission. Néanmoins, la MONUC a dépêché une mission exploratoire dans l'Ituri du 22 au 26 janvier, afin d'obtenir un cessez-le-feu local et de commencer à rétablir la confiance en vue de préparer la mise en place de la Commission de pacification. La mission s'est entretenue avec toutes les parties congolaises liées à la crise dans l'Ituri, y compris dans les localités frontalières de Mahagi (contrôlée par l'UPC) et de Kpandroma-Rethy (tenue par les combattants lendu). Tous les acteurs ont accepté en principe de signer une trêve à Bunia. Toutefois, l'UPC demeure réticente à soutenir la Commission de pacification de l'Ituri et a tenté de poursuivre ses propres efforts de pacification.

12. Malgré l'absence de tout accord de paix dans le secteur et des combats continuels, la MONUC a ajouté une présence civile à son équipe d'observateurs à Bunia, où l'Ouganda maintient jusqu'à deux régiments. Elle envisage de déployer un plus grand nombre d'observateurs dans le secteur lorsque la sécurité le permettra.

13. Tandis que la MONUC continuait de rencontrer les intervenants politiques à Bunia afin d'organiser un cessez-le-feu au niveau local aboutissant à une convocation de la Commission de pacification de l'Ituri, comme il est prévu dans l'Accord de Luanda, le Président de l'Angola, M. dos Santos, a dépêché son envoyé spécial à Dar es-Salaam, le 9 février, pour une réunion de deux jours avec les Présidents Kabila et Museveni, à laquelle a également participé le chef de l'UPC, Lubanga. À cette réunion les Ministres des affaires étrangères de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont signé un amendement à l'Accord de Luanda, établissant un nouveau calendrier pour les travaux de la future Commission de pacification de l'Ituri. Suivant ce calendrier, le comité préparatoire de la Commission, composé de deux représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, du Gouvernement ougandais et de la MONUC, et de quatre représentants des autres parties présentes sur le terrain dans la région de l'Ituri, doit commencer ses travaux le 17 février et les conclure d'ici le 20 mars. Cela sera suivi (ou accompagné) du retrait total des forces ougandaises de la République démocratique du Congo. Une réunion ministérielle prévue à Luanda, le 14 février, devait examiner les modalités de fonctionnement de la Commission de pacification de l'Ituri.

#### **Nord-Kivu et Sud-Kivu**

14. À la suite du retrait des forces rwandaises, le contrôle territorial exercé par le RCD-Goma sur la région a fortement diminué, laissant une mosaïque d'autorités officieuses et de groupes armés qui n'ont aucune confiance dans leurs motivations et leurs activités respectives. Les groupes Maï Maï semblent contrôler, au moins nominalement, de vastes secteurs des Kivu, tandis que le contrôle du RCD-Goma est davantage centré sur les principales villes et localités. Le 13 octobre, les forces conjuguées du chef banyamulenge, le commandant Masunzu, et de plusieurs chefs locaux Maï Maï ont pris Uvira. Compte tenu des négociations politiques intercongolaises en cours, la MONUC, fortement appuyée par la communauté

diplomatique, a instamment demandé aux autorités de la République démocratique du Congo de convaincre les forces Maï Maï de se retirer volontairement d'Uvira, à la suite du renforcement important des effectifs du RCD-Goma en vue d'une contre-offensive imminente. Uvira a par la suite été réoccupée par le RCD-Goma. On notera que, pour la majeure partie, le transfert de territoire dans ces secteurs s'est effectué sans affrontement militaire important.

### **Contrôle du retrait des troupes étrangères**

15. Bien qu'il soit très difficile de distinguer entre les combattants rwandais et ceux du RCD-Goma et malgré certaines tentatives obstructionnistes du RCD-Goma, la MONUC a continué d'enquêter sur les allégations relatives à la présence de troupes étrangères. Si elle n'a pu confirmer chaque allégation de manière indépendante, elle dispose toutefois d'informations fiables indiquant que les forces rwandaises auraient réoccupé l'île d'Idjwi sur le lac Kivu pendant une brève période, au moment des combats à Uvira, en octobre. En outre, d'après certaines informations persistantes mais non confirmées, les Forces de défense rwandaises seraient revenues dans le secteur de Bukavu à ce moment-là. D'aucuns affirment également que le Rwanda a fourni un appui matériel au RCD-Goma (dont les hommes ont le même uniforme et le même matériel que ceux des Forces de défense rwandaises) et autorisé le passage en transit des forces du RCD-Goma, afin de faciliter les mouvements de troupes entre Goma et Bukavu. Toutefois, il a été impossible de confirmer les informations selon lesquelles des soldats ou ex-combattants rwandais auraient été intégrés dans la Force d'autodéfense du gouverneur du Nord-Kivu et opéreraient à l'intérieur du RCD-Goma dans les combats avec Masunzu, au sud-ouest d'Uvira, et tout récemment contre les Maï Maï jusqu'à Baraka, au sud. La MONUC a systématiquement révérifié toutes les anciennes positions des forces étrangères, y compris celles occupées par le Zimbabwe, l'Angola et l'Ouganda. En dehors des troupes ougandaises de Bunia et malgré les soupçons et les rumeurs, la Mission n'a jusqu'à présent trouvé aucun élément permettant d'établir que des unités militaires étrangères constituées demeuraient en République démocratique du Congo.

### **Appui du Gouvernement aux groupes armés**

16. Malgré les assurances données par le Président Kabila, la MONUC s'est vu refuser le libre accès aux aéroports de Kinshasa et Gbadolite et aux trains et avions au départ de Lubumbashi. Elle ne dispose de ce fait d'aucune preuve directe étayant les soupçons selon lesquels la République démocratique du Congo continuerait d'appuyer des groupes armés dans l'est. Le sentiment qu'un tel appui se poursuit ne facilite pas le rétablissement de la confiance mutuelle entre les parties. Le Gouvernement congolais a reconnu qu'il assurait une formation et fournissait une assistance technique aux forces du RCD-K/ML qui incorporent des éléments Maï Maï opérant dans le Nord-Kivu et dans le secteur de Bafwasende, mais il affirme que cette assistance a pour but de faciliter l'intégration ultérieure de toutes les forces militaires.

17. Le 24 janvier, la MONUC s'est rendue à Moliro, à l'invitation du Gouvernement de la République démocratique du Congo, et a constaté que les Forces armées congolaises (FAC) occupaient le village et les zones environnantes avec des effectifs pouvant aller jusqu'à trois régiments, s'ouvrant ainsi un accès au lac Tanganyika. Cela constitue une violation des sous-plans de désengagement et de

redéploiement de Harare. La Mission a écrit au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour lui rappeler que les FAC devaient se retirer sur les nouvelles positions défensives prévues dans le plan et confirmées dans la résolution 1399 (2002).

### III. Exécution du mandat

#### **Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion**

18. L'activité opérationnelle de la MONUC est clairement axée sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation ou la réinsertion. En novembre, les opérations menées dans ce cadre sur la base militaire de Kamina ont pris fin avec le rapatriement de 735 Rwandais (402 combattants et 333 personnes à charge). Environ 1 300 combattants rwandais ont fui Kamina à la suite d'affrontements armés avec les forces gouvernementales le 1er novembre provoqués par le rapatriement non volontaire de membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) de Kinshasa au Rwanda. La MONUC a dû déclarer publiquement que ces actions n'étaient pas approuvées par l'ONU et qu'elles n'étaient pas prévues par le Mécanisme de vérification de la tierce partie. Elle cherche à confirmer des rapports selon lesquels des petits groupes provenant de ces 1 300 combattants, qui se sont disséminés vers le nord et l'est, seraient prêts à participer aux opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion. Le 16 décembre 2002, elle a ouvert son premier centre de réception, à Lubero dans le Nord-Kivu, où la majorité des 3 000 à 4 000 combattants rwandais se trouvant dans la région seraient prêts à être rapatriés. Toutes les unités de la MONUC coopèrent étroitement avec les différents organismes des Nations Unies pour faire en sorte que les opérations menées à Lubero et ailleurs tiennent compte comme il convient des questions humanitaires et de protection des enfants.

19. La MONUC a mené avec patience dans une zone isolée au sud-ouest de Lubero un programme d'information clairement ciblé à l'intention des combattants de base de l'Interahamwe/Ex-FAR (Forces armées rwandaises) vivant dans la forêt afin de surmonter les mesures d'obstruction de la part de dirigeants qui résistent face au programme et déclarent appartenir au FDLR. De même, les manoeuvres effectuées par les autorités de fait dans l'est et les obstructions auxquelles ces dernières se livrent sont loin de faciliter les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion. La MONUC travaille en étroite coopération avec les autorités locales, les Maï Maï et les membres de groupes armés aux alentours de Bukavu afin de pouvoir toucher les milliers de Rwandais se trouvant dans la région. Au 20 janvier, elle avait rapatrié au total plus de 1 000 Rwandais.

20. Outre son propre programme de sensibilisation, la MONUC travaille avec la Banque mondiale dans le cadre du programme multipays de démobilisation et de réintégration, qui dispose désormais d'une présence à Kinshasa, ainsi qu'avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda pour élaborer une stratégie transfrontière de sensibilisation destinée à informer les combattants rwandais et les personnes à leur charge et à les encourager à participer volontairement à son programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion. Le personnel de la MONUC s'est également rendu dans

le camp de réintégration rwandais de Mutobo à Ruhengeri et s'est déclaré satisfait du traitement réservé jusqu'à présent aux combattants rapatriés.

21. Travaillant avec l'Afrique du Sud dans le cadre du Mécanisme de vérification de la tierce partie créé en application de l'Accord de Pretoria du 30 juillet 2002, la MONUC a cherché à aborder la situation des dirigeants de l'Armée pour la libération du Rwanda (ALIR) (ex-FAR/Interahamwe) ainsi que des membres de la structure de commandement de l'ALIR arrêtés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Le Gouvernement avait prié le mécanisme de vérification de « prendre la responsabilité » de faciliter le transfert volontaire de ces personnes vers le Rwanda. La MONUC et le Secrétariat ont cherché comment la Mission pourrait, dans le cadre du mécanisme de vérification, faciliter le retour de ces individus. Se fondant sur les principes pertinents du droit international, elle a conclu que l'ONU ne pouvait les forcer à rentrer. Après avoir été longuement conseillées et mises en confiance, 11 des 19 dirigeants arrêtés à Kinshasa ont accepté d'être rapatriés et sont retournés volontairement au Rwanda le 22 janvier. Les efforts se poursuivent afin d'encourager les autres dirigeants à faire de même.

### **Préparatifs de la phase III**

22. Au cours de la période considérée, la MONUC a intégré l'ensemble de ses activités opérationnelles de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion et réorienté ses efforts vers l'est afin de préparer l'arrivée de la première force d'intervention. En novembre, ses bureaux à Bukavu, Butembo, Kalémié et Kindu ont été agrandis afin d'accueillir des équipes civiles/militaires pluridisciplinaires. La Division de l'information a renforcé sa présence à Kisangani et a commencé à se déployer plus à l'est. De nouveaux sites ont été créés à Mabase, Kalima, Punia, Nyunzu, Lubero et Kamanda pour les observateurs militaires; les sites de Beni et Bukavu ont été renforcés et de nouveaux sites sont créés dans la partie est du pays à l'appui des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion.

23. D'autres ajustements sont également apportés. Le 15 janvier, les limites du secteur militaire ont été redessinées afin de permettre au secteur 4 et au nouveau secteur 5 de concentrer leur action sur les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion (voir carte). Une base d'opérations avancée, y compris un point de transit et une unité de garde et de sécurité de la taille d'une compagnie a été installée à Bukavu près de l'aéroport de Kavumu. À partir de là, les opérations ponctuelles sont menées en attendant la construction des infrastructures nécessaires au déploiement d'une compagnie du génie et d'aéronefs ainsi que de la base d'une compagnie de la force d'intervention (à Kindu). Le Centre de coordination d'Ilebo (Kasai occidental) a été officiellement fermé le 25 janvier et les compagnies sénégalaises et ghanéennes qui y étaient basées ont été transférées à Manono (Shaba) et Kisangani, respectivement, libérant de ce fait des troupes uruguayennes désormais disponibles pour des opérations ponctuelles de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion à Lubero. Afin de maintenir la confiance et la stabilité entre les forces du Mouvement de libération du Congo (MLC) et du FAC, les troupes de la MONUC resteront à Boende (Équateur) jusqu'à ce que la situation permette leur redéploiement.

24. Les 16 et 17 décembre, de hauts responsables de la MONUC, du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau des affaires juridiques ont rencontré leurs homologues du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) à Genève afin d'examiner les modalités d'application de la résolution 1445 (2002), y compris le rapatriement des personnes à charge des ex-combattants. On se rappellera que par la résolution 1445 (2002), le Conseil de sécurité a autorisé la MONUC à rapatrier au Rwanda les anciens combattants dans le cadre de son programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion et a demandé à la communauté internationale de fournir des contributions volontaires pour le rapatriement des personnes à la charge des combattants qui se présenteraient avec ces derniers dans les centres de la MONUC. Le HCR et la MONUC ont convenu de travailler étroitement à ce sujet, étant donné que ces personnes à charge sont considérées comme des réfugiés. Par ailleurs, le HCR a accepté de continuer à développer son programme de rapatriement. Le HCR, la MONUC et le Secrétariat engageront en commun une campagne de collecte de fonds pour couvrir les frais associés au rapatriement des personnes à la charge des combattants et d'autres réfugiés. La Banque mondiale a également été consultée de façon à assurer la coordination avec son programme multipays de démobilisation et réintégration.

#### **Réouverture du fleuve Congo à la navigation**

25. Depuis l'accord tripartite (Gouvernement de la République démocratique du Congo, MLC et RCD-Goma) du 29 avril 2002 concernant la réouverture du fleuve Congo, et le départ du premier convoi commercial à destination de Bumba le 20 juillet, le trafic fluvial est redevenu normal dans les territoires sous contrôle du Gouvernement et du MLC. Deux importantes sociétés privées ont repris leurs activités dans la province de l'Équateur et font passer leurs approvisionnements et leurs exportations par le fleuve. Des négociants privés sont désormais présents à Lisala et Bumba ainsi que dans les ports d'Akula et de Businga sur le Mongala et de Dongo sur l'Oubangi. La MONUC a continué d'escorter les principaux convois, alors que les convois plus petits se sont déroulés sans incident, conformément aux règles énoncées dans l'accord tripartite. En décembre, grâce à la MONUC, la principale brasserie de la République démocratique du Congo a obtenu l'autorisation des autorités du RCD-Goma de transporter des matières premières de Kinshasa à Kisangani. Bien que l'on ne puisse encore considérer que le trafic commercial soit redevenu normal jusqu'à Kisangani, le convoi commercial et humanitaire arrivé à Kisangani le 26 janvier est un signe encourageant du rétablissement de la liberté de mouvement des personnes et des biens.

#### **Police civile**

26. Jusqu'à présent, la MONUC a formé au total 161 membres de la police civile. Le 20 décembre, un programme de formation en droit pénal, procédure pénale et droits de l'homme destiné à 53 officiers de police judiciaire de Kisangani a pris fin. En outre, le premier groupe de 72 officiers de police judiciaire formés exclusivement par des policiers congolais eux-mêmes formés précédemment par la police civile a terminé sa formation le 8 janvier 2003. Un autre groupe de 13 formateurs à plein temps, eux-mêmes formés par la police civile, participe au programme de formation parrainé par la MONUC. La formation d'un deuxième groupe de 197 policiers, en coordination avec les divisions des droits de l'homme, de la protection des enfants et de la parité de la MONUC, a commencé le 3 février



2003. Les évaluations qualitatives réalisées montrent que tous les stagiaires ont sensiblement amélioré leurs connaissances techniques (notamment en matière de procédure pénale et de normes internationales dans le domaine des droits de l'homme).

27. Les autorités du RCD-Goma ont officiellement accepté le 26 octobre la proposition de programme consultatif pour la police de Kisangani. Toutefois, en dépit de nombreuses demandes, elles n'ont pas encore approuvé l'envoi sur place de conseillers de la police civile chargés de la mise en oeuvre de ce programme.

28. La police civile a également évalué les institutions de police dans plusieurs régions clefs, notamment le Sud-Kivu, Kindu et la région de l'Ituri. Il est évident que la plupart des institutions de police de la République démocratique du Congo ont cruellement besoin d'une assistance matérielle, financière et technique. La Commission mixte police nationale congolaise/police civile constituée pour évaluer les besoins de l'Ituri a terminé ses travaux le 14 novembre et a recommandé un programme de soutien, notamment en matière de formation, de logistique, de transport et d'équipement. Cette Commission a été établie à la suite d'une demande d'assistance pour la région de l'Ituri présentée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo en août 2002.

### **Information**

29. La Division de l'information a renforcé les effectifs de son bureau de Kisangani par de nombreux spécialistes de la diffusion d'informations, de l'information des communautés, des reportages vidéo et des publications afin de développer ses activités dans le secteur, et notamment d'assurer la couverture des opérations de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation ou de réinsertion et de suivre l'évolution de la situation à Ituri. Radio Okapi a adopté le 28 octobre 2002 une nouvelle grille de programmes comportant des magazines d'information et davantage de reportages provenant de ses huit stations locales en République démocratique du Congo, qui a été bien accueillie par les auditeurs congolais. La Fondation Hirondelle a envoyé des formateurs chargés de former des journalistes locaux. Le 12 décembre, un émetteur FM est entré en service à Bitembo (Nord Kivu) et permet d'atteindre désormais les populations dans les régions de Beni et de Lubero. Trois nouveaux émetteurs FM devraient être installés à Bunia, Mbuji Mayi et Lubumbashi. Radio Okapi a commencé à émettre des programmes locaux à Bukavu et Kindu. Depuis octobre, un programme intitulé « Gutahuka » (Retour à la maison) est diffusé deux fois par jour à l'intention de certains groupes cibles, y compris en Kinyarwanda. Les entretiens menés avec des combattants rwandais ont montré qu'ils en connaissaient l'existence. La livraison imminente de trois émetteurs mobiles en modulation de fréquence devrait contribuer sensiblement à la campagne d'information concernant le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation ou la réinsertion dans l'est.

30. Une équipe spéciale chargée spécifiquement de contribuer au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion a commencé à distribuer des brochures et des publications et à diffuser des informations au sujet d'ex-combattants et des personnes à leur charge rapatriés au Rwanda. Un programme vidéo complet et un programme spécial sur le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion ont été diffusés auprès des différents secteurs. Le programme vidéo, qui concerne une

première visite à Kigali d'un groupe d'ex-combattants rwandais, a été diffusé en octobre à Kamina et a été présenté aux autorités locales, à la société civile et aux groupes armés cibles à Lubero. Ces activités d'information sont associées à la campagne de sensibilisation menée conjointement par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Banque mondiale depuis le 31 janvier 2003. Un reportage vidéo sur les violations des droits de l'homme dans la région de Mambasa a été réalisé afin de contribuer à l'enquête en cours sur cette question. Bien que persistant toujours, le harcèlement des journalistes recrutés au plan national est devenu moins important à la suite de la réunion entre la MONUC et les autorités de la République démocratique du Congo. À Kindu, un journaliste local de Radio Okapi a été arrêté et détenu pendant 24 heures par les autorités locales pour avoir enregistré les débats du tribunal alors qu'il en avait obtenu l'autorisation. Son équipement audio, fourni par la MONUC, a été confisqué mais lui a été rendu le 29 janvier 2003 par le Gouverneur de Kindu, membre du RCD-Goma. Par ailleurs, à Kindu, un membre de Radio Okapi recruté au plan international a fait l'objet de mesures d'intimidation et été sérieusement menacé par le commandant local du RCD.

### **Droits de l'homme**

31. Malgré de nombreuses déclarations d'engagement envers la réforme pour la promotion des droits de l'homme, toutes les parties en République démocratique du Congo ont continué à commettre de graves violations des droits de l'homme, en toute impunité. Les atrocités qui auraient été perpétrées par des troupes du MLC et du RCD-National sont décrites ci-dessus (voir par. 8). Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, une équipe d'enquête conjointe du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et de la MONUC a fait rapport sur les affrontements violents qui ont eu lieu en novembre à Ankoro entre les FAC et les Maï Maï et au cours desquels 48 civils auraient été tués et quelque 4 000 logements incendiés. Les centres de détention du Gouvernement, où les détenus seraient soumis à des traitements dégradants et inhumains, sont toujours ouverts malgré un décret présidentiel ordonnant leur fermeture. Des journalistes de renom ont été détenus arbitrairement pour avoir exprimé leur opinion sur des questions relatives aux libertés fondamentales, à la Constitution et à l'état de droit. Les prisons sont très surpeuplées, avec des conditions de vie déplorables. Malgré un décret qui libéralise les activités des partis politiques, les membres de certains partis ont fait l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires et on leur a interdit de se réunir. Mon Représentant spécial, en étroite coordination avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, a soulevé à maintes reprises toutes ces questions, et en particulier la suspension du moratoire concernant la peine de mort, auprès du Président Kabila et de son ministre des droits de l'homme, mais aucune mesure n'a été prise.

32. Le 7 janvier, le Tribunal militaire de Kinshasa a condamné 30 personnes à la peine de mort, parmi plus de 135 personnes accusées initialement d'avoir été complices et/ou d'avoir participé à l'assassinat du Président Laurent-Désiré Kabila. Pendant le long processus visant à traduire en justice les suspects, la MONUC, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la communauté des organisations de protection des droits de l'homme ont exigé que chaque accusé passible de la peine de mort soit assisté par un avocat compétent et expérimenté. Bien que tous les accusés aient bénéficié d'un certain type de représentation légale, la MONUC et le Haut Commissariat aux droits de l'homme ont attiré à maintes reprises l'attention du

Gouvernement sur les difficultés posées par le Tribunal militaire. Dans son discours d'investiture, le Président Kabila avait lui-même indiqué que la juridiction du Tribunal était limitée aux militaires et aux policiers. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui s'est rendu en République démocratique du Congo du 12 au 15 janvier 2003, a soulevé cette question lors d'un entretien avec le Président Kabila et a réitéré que l'Organisation des Nations Unies était opposée à la peine de mort. Entre-temps, l'une des personnes condamnées à mort *in absentia* lors du procès relatif à l'assassinat, Xavier Chiribanya Chirimwami, a été nommée Gouverneur du Sud-Kivu par la direction du RCD-Goma, ce qui montre bien les tensions continues et la fragilité du processus de paix en République démocratique du Congo.

33. Le Haut Commissaire a également rencontré plusieurs interlocuteurs nationaux et internationaux, et a souligné qu'il importait de mettre fin à l'impunité, ce qui était indispensable pour une véritable réconciliation et une paix durable dans le pays. Le Haut Commissaire a rappelé à tous les belligérants leurs responsabilités en ce qui concerne la protection des populations civiles dans les zones sous leur contrôle.

34. Le 27 décembre, dans le territoire contrôlé par le RCD-Goma à Kisangani, le Conseil de guerre a jugé plusieurs personnes accusées d'avoir organisé la mutinerie du 14 mai qui a entraîné la mort et la disparition de plusieurs centaines de personnes. Depuis le début de l'enquête, il semblait y avoir un manque de volonté politique de la part du RCD-Goma en ce qui concerne le respect de la légalité et la transparence. La liste des suspects ne comprenait aucun des responsables bien connus que les groupes de protection des droits de l'homme et les témoins oculaires avaient identifiés comme étant les auteurs des massacres. Le Conseil de guerre n'a pas tenu compte des indices critiques fournis par la MONUC. Le fait que le procès, qui se poursuit, ne répond pas aux normes minimales en matière de droits de l'homme soulève de graves préoccupations.

35. Malheureusement, les violations des droits de l'homme mentionnées ci-dessus ne sont pas des cas isolés. La MONUC a donc pris une mesure importante visant à mettre en place des capacités d'experts pour les enquêtes sur les violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent, grâce à la création d'équipes pluridisciplinaires des Nations Unies, qui comprennent des spécialistes des droits de l'homme et des affaires civiles, ainsi que des agents de la police civile et des observateurs militaires, en coordination avec les observateurs du Haut Commissariat aux droits de l'homme. La MONUC s'est également efforcée d'accroître le nombre de femmes déployées parmi les observateurs militaires et la police civile.

### **Protection de l'enfance**

36. Dans tous les groupes armés en République démocratique du Congo, il y a encore des enfants soldats qui représentent dans certains cas jusqu'à 35 % des troupes et qui sont envoyés en première ligne. Les nouveaux recrutements, qui concernent parfois des enfants soldats déjà démobilisés, se poursuivent. Dans ce contexte, le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion des enfants soldats a fait des progrès irréguliers. Les conseillers à la protection de l'enfance de la MONUC ont procédé à des enquêtes sur l'existence éventuelle de camps militaires pour l'entraînement de mineurs et ont soulevé ces questions auprès des autorités compétentes. En collaboration avec l'UNICEF, la MONUC a assuré le suivi et a fourni des conseils en ce qui concerne des processus

de désarmement, de démobilisation et de rapatriement pour les enfants soldats congolais mis en place par le RCD-Goma, et par le Gouvernement qui prépare une nouvelle phase de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion à Lubumbashi. La MONUC se prépare à suivre la mise en oeuvre des engagements pris par le MLC et le RCD (K/ML) concernant la démobilisation des enfants soldats en vertu de l'Accord de Gbadolite du 30 décembre. Il faut en particulier centrer les efforts sur l'établissement de programmes de réinsertion, avec les ressources nécessaires pour leur exécution, dans l'ensemble du pays, afin d'éviter que les enfants soldats démobilisés ne retournent dans les forces armées (volontairement ou par la force) ou dans la rue, comme cela s'est déjà produit dans certains cas. La MONUC a offert des fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale norvégien à l'organisation non gouvernementale Let's Protect Children, qui a établi un centre de transit et un projet de réinsertion pour les enfants soldats démobilisés et d'autres enfants à Musienene.

37. Les conseillers à la protection de l'enfance ont participé à des enquêtes conjointes sur de graves violations des droits de l'homme dont les victimes comprenaient des enfants, notamment à Ankoru, Domiongo et Mambasa, et ont suivi la situation des mineurs détenus. Des fonds ont été fournis à une organisation non gouvernementale, le Bureau international catholique de l'enfance, en vue de former des assistants sociaux, des avocats et d'autres personnes sur les questions relatives à la justice pour mineurs et aux droits de l'enfant. Un nombre croissant de demandes concernant des séminaires sur la protection de l'enfance, émanant notamment de la police et des autorités judiciaires, ont été reçues.

38. Il faut en particulier traiter de la question de l'impunité pour des crimes de guerre et d'autres violations des droits de l'enfant, y compris le recrutement d'enfants soldats, comme il est indiqué dans mon rapport de novembre 2002 sur les enfants et les conflits armés (S/2002/1299), qui contenait une liste des parties en République démocratique du Congo qui sont responsables du recrutement d'enfants soldats. La MONUC a suivi les procès qui ont eu lieu à Kananga concernant 36 militaires accusés de viols et de pillages commis à Domiongo en octobre 2002, dont certains ont été condamnés à mort. Parmi les 40 femmes qui ont été violées, plusieurs étaient des mineures et au moins deux enfants ont été tués. La MONUC reste gravement préoccupée par les nombreuses irrégularités dans les procès relatifs à cette affaire.

#### **Situation des femmes**

39. La Section pour la parité a centré ses activités sur l'intégration des questions sexospécifiques à l'intérieur de la MONUC et la diffusion d'informations et le renforcement des capacités au niveau local. Dans le premier cas, la Section pour la parité a collaboré étroitement avec la section de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion afin d'assurer que le Centre de Lubero ait fait les préparatifs nécessaires pour accueillir les femmes et les enfants accompagnant les ex-combattants qui souhaitaient être rapatriés au Rwanda. La Section a collaboré étroitement avec la composante politique pour veiller à la collecte régulière d'informations et à des interventions sur les questions sexospécifiques. Elle a continué à organiser régulièrement des stages de formation à l'intention des observateurs militaires et des agents de la police civile afin de les sensibiliser à l'importance de la communication avec les femmes lors de la collecte

d'informations et de données ventilées par sexe concernant les violations des droits de l'homme.

40. En ce qui concerne la diffusion d'informations aux organisations féminines congolaises, la Section pour la parité a fourni un appui technique à un réseau local d'associations féminines (Réseau action femmes) en vue de lancer une campagne dans les médias pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en République démocratique du Congo, a distribué des exemplaires de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité lors d'une manifestation pacifique organisée à Kinshasa par des groupes de femmes à l'appui du processus de paix de Pretoria, et a pris des mesures en vue de lancer une série de séminaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans des établissements universitaires et des universités à Kinshasa.

#### **VIH/sida**

41. Mon Représentant spécial a lancé le 30 novembre les politiques et programmes de la MONUC concernant le VIH/sida à l'intention du personnel militaire et civil, dans le cadre des activités de la MONUC relatives à la Journée mondiale du sida. Des activités de sensibilisation, de prise de conscience et de formation concernant le VIH/sida sont en cours. Les politiques ont pour objectif de maintenir un niveau soutenu de prise de conscience et de sensibilisation, non seulement parmi le personnel de la MONUC, mais également dans l'ensemble de la population congolaise. La MONUC a pleinement intégré les programmes relatifs à la prévention du VIH/sida dans la formation de la police civile à Kisangani et, avec les donateurs et d'autres organismes, dispensera une formation aux membres de la famille des policiers dans les casernes. La MONUC a également collaboré étroitement avec des organismes nationaux, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux afin d'assurer une intervention cohérente en République démocratique du Congo en ce qui concerne les programmes relatifs au VIH/sida.

#### **Situation humanitaire**

42. En général, la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo reste extrêmement difficile. La recrudescence sporadique des hostilités dans l'est du pays a entraîné le déplacement forcé de milliers de personnes. On estime qu'il y a jusqu'à 2,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la République démocratique du Congo, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a estimé que des centaines de milliers de personnes avaient été à nouveau déplacées dans l'est du pays depuis août 2002. L'accès des organismes humanitaires aux populations nécessiteuses continue d'être problématique. Par exemple, à Ituri, les organismes humanitaires n'ont accès qu'à un peu plus de 20 % de la population. Les effets de la guerre continuent à se faire sentir plus lourdement sur les civils, et en particulier les groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées.

43. Depuis mon dernier rapport, la MONUC a intensifié ses efforts en vue de remplir son mandat humanitaire en République démocratique du Congo. À cet égard, elle a accru le nombre de spécialistes des affaires humanitaires dans la Mission, en plaçant de nouveaux spécialistes dans des localités sensibles comme Bunia, ainsi que dans des zones qui ont accueilli un grand nombre de personnes

déplacées telles que Butembo. La MONUC a apporté une assistance lorsqu'elle le pouvait, en fournissant des moyens de transport pour des évacuations médicales dans des zones d'accès difficile où se rendent régulièrement des vols de la Mission. La MONUC a également accru sa collaboration avec les partenaires humanitaires, en participant à des missions conjointes avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, et en renforçant son soutien logistique à la communauté des organismes humanitaires grâce au transport des agents et des fournitures humanitaires dans l'ensemble du pays. Au cours des deux mois et demi qui viennent de s'écouler, les spécialistes des affaires humanitaires de la MONUC ont effectué 25 missions d'évaluation conjointes avec des partenaires, et la MONUC a transporté un millier de passagers qui ne faisaient pas partie de la Mission pour des raisons humanitaires, notamment des évacuations médicales d'urgence. On estime que 30 tonnes de fournitures humanitaires n'appartenant pas à la MONUC ont également été transportées au cours de cette période par la Mission. Afin de permettre à la MONUC de remplir son mandat humanitaire, mon Représentant spécial a autorisé la Mission à accorder la priorité au transport des fournitures humanitaires sur les aéronefs et les péniches de la MONUC chaque dernière semaine de chaque mois, sans que cela affecte le soutien aux composantes opérationnelles de la MONUC. Les fournitures humanitaires sont également acheminées par la MONUC à d'autres périodes lorsqu'il y a de l'espace disponible.

44. La crise dans la région de Beni a entraîné le déplacement de plus de 100 000 personnes. Au début de janvier, en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme alimentaire mondial (PAM), la MONUC a participé à des missions d'évaluation de la situation humanitaire dans cette zone. À la mi-janvier, de nombreuses personnes déplacées avaient commencé à revenir à Mambasa et Eringati, mais de nombreuses autres s'étaient dispersées dans la forêt, où l'accès est difficile. L'insécurité alimentaire était une préoccupation majeure. Le 4 janvier, le PAM a livré 213 tonnes métriques de denrées alimentaires. Les équipes humanitaires ont estimé que, si la situation en matière de sécurité ne s'améliorait pas, les personnes déplacées ne pourraient pas s'occuper de leurs cultures et la situation alimentaire à plus long terme deviendrait encore plus difficile.

45. Le 2 décembre, à Bunia, mon Représentant spécial, accompagné de représentants des communautés diplomatique et humanitaire, a exhorté les dirigeants de l'UPC à améliorer l'accès humanitaire et à assurer la protection des civils et du personnel humanitaire. Cette intervention venait à la suite de plusieurs incidents délibérés de pillage de fournitures humanitaires et de harcèlement des agents humanitaires, notamment l'arrestation ou la détention de certains membres du personnel des ONG et l'expulsion de Bunia d'un fonctionnaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Bien que des assurances verbales aient été données, la communauté des organismes humanitaires continue à appeler l'attention de l'UPC sur la nécessité de respecter cet engagement, en particulier en permettant l'accès aux zones contrôlées par l'UPC en dehors de Bunia.

46. Le retrait des troupes étrangères a considérablement modifié les conditions de sécurité dans les Kivus et a entraîné une situation qui est devenue de plus en plus complexe et fragmentée. Cela a provoqué de nouveaux déplacements de populations dans certaines zones, tout en encourageant le retour de personnes déplacées dans leurs foyers dans d'autres zones. Dans beaucoup de zones du Nord-Kivu et du Sud-

Kivu, les combattants Maï Maï ont rempli ce vide du pouvoir, et il est devenu difficile de ce fait pour la communauté humanitaire de négocier un accès sûr et sans entrave pour la fourniture de l'assistance. Dans toute la région, les combats entre diverses forces rebelles ont fortement limité l'accès aux populations dans une situation désespérée. Le pillage systématique des habitations, des commerces et des cultures par les différentes forces a ralenti le relèvement et découragé les activités d'aide. Les combats, lorsqu'ils se produisent, sont sporadiques et imprévisibles, et ils ont des effets dévastateurs sur les populations civiles qui font surtout les frais de la violence. Toutefois, malgré ces obstacles persistants, les activités de secours d'urgence se poursuivent.

### **Lutte antimines**

47. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis mon dernier rapport, on a assisté à une augmentation inquiétante de l'utilisation de mines et d'engins explosifs improvisés dans le nord-est, aussi bien dans l'Ituri que lors des opérations récentes du RCD-K/ML et du MLC dans la zone d'Isiro-Beni. Des informations précises ont été reçues concernant des incidents provoqués par des mines dans les zones de Bunia, Nyankunde, Rethy, Oicha et Mangina. Toutefois, dans l'ensemble, la menace posée par les mines en République démocratique du Congo reste relativement faible. La coopération se poursuit avec le Centre de coordination de la lutte antimines, qui collabore avec une ONG pour éliminer tout engin explosif signalé. Les travaux de déminage requis en vue du déploiement des contingents de la phase III ont été entravés par le fait que les autorités locales n'ont pas approuvé le déploiement de l'entreprise de déminage qui a conclu un contrat avec la MONUC ainsi que par les mauvaises conditions climatiques, bien que la compagnie de génie uruguayenne ait commencé les opérations de déminage en attendant l'arrivée imminente de l'entreprise de déminage.

48. Le 2 novembre 2002, la République démocratique du Congo est devenue partie à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il convient aussi de noter qu'en application d'un engagement pris à l'occasion de l'atelier régional sur la Convention d'interdiction des mines antipersonnel en mai 2002, le RCD-Goma a procédé, en décembre 2003, à la destruction de 642 mines antipersonnel et de 62 mines antivéhicule à Kisangani.

### **Projets à impact rapide**

49. Les projets à impact rapide de la MONUC facilitent l'exécution du mandat en touchant directement la population grâce à des activités humanitaires et sociales de petite envergure. Le premier montant alloué, soit 1 million de dollars des États-Unis, a été entièrement affecté à différents projets, et on estime que plus de 1,8 million de Congolais ont bénéficié de l'assistance au titre des projets à impact rapide. Au cours de la période considérée, on s'est efforcé consciemment d'aligner la sélection des projets sur l'expansion générale de la Mission vers l'est, ainsi que de renforcer la visibilité de la MONUC. Les projets ont compris, notamment, la réparation de ponts à Kalémié, Bukavu et Kisangani, la fourniture de matériel médical à Gbadolite, la réfection de routes à Kisangani, la fourniture de denrées alimentaires à un centre nutritionnel situé à Kindu, et la remise en état d'écoles à Manono. Ces projets ont contribué à la projection d'une image positive de la MONUC parmi la population locale. Des missions d'évaluation effectuées dans l'est de la République démocratique du Congo (à Kisangani, Lubero, Butembo, Bukavu

et Kindu) ont abouti à l'identification de mesures concrètes à l'appui des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion et du processus de réconciliation nationale, dont la gamme s'étend de la remise en état de routes à l'organisation d'un atelier pour la consolidation de la paix en partenariat avec la société civile, sous réserve de l'obtention du financement nécessaire.

#### **IV. Activités logistiques**

50. Afin d'appuyer le déploiement de la MONUC vers l'est et en prévision des opérations complètes de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion, un grand nombre de membres du personnel administratif ont été réaffectés vers l'est du pays de manière à répondre aux besoins de la mission élargie. Une grande opération est en outre en cours sur le fleuve Congo afin de transporter de Kinshasa à Kisangani et vers l'est du pays tout le matériel qui servira à appuyer la phase III de la MONUC. Les préparatifs pour recevoir la première équipe spéciale à Kindu touchent à leur fin. À Kisangani, la préparation des sites pour l'accueil de la deuxième équipe spéciale s'est ralentie, le déminage de l'aéroport de Bangoka à Kisangani ayant pris du retard à cause de la saison des pluies.

51. La MONUC a commencé à recevoir les moyens additionnels de transport aérien qu'elle avait demandés et qui viendront appuyer le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion dans les zones éloignées et à habitat dispersé et a étendu ses opérations quotidiennes. Comme je l'avais proposé dans mon rapport spécial daté du 10 septembre 2002 (S/2002/1005), on a déterminé quelles unités de service des aérodromes militaires seraient déployées et travailleraient avec les équipes spéciales. La question des services que les pays fournisseurs de contingents pourraient dispenser aux aérodromes militaires situés dans l'est du pays, que la MONUC envisagerait d'utiliser, est également à l'étude.

#### **V. Aspects financiers**

52. Par sa résolution 56/252 C du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 581,9 millions de dollars pour la MONUC pour la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Au 31 décembre 2002, le montant des contributions mises en recouvrement au titre du compte spécial de la MONUC s'élevait à 166,1 millions de dollars. À cette date, le montant total des quotes-parts dues pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 335 300 000 dollars. Depuis la création, en octobre 1999, du Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo, 1,1 million de dollars de contributions volontaires a été versé au Fonds, et des dépenses d'un montant équivalent ont été autorisées à ce jour.

#### **VI. Observations**

53. La signature de l'Accord global à Pretoria en décembre 2002 a été un pas important vers la réconciliation nationale et la paix en République démocratique du Congo et les dirigeants congolais méritent d'en être félicités. Néanmoins, ils n'ont



pas encore pris les mesures nécessaires pour appliquer cet accord et pour mettre en place les mécanismes de la transition. Ils continuent en outre à participer à des affrontements militaires sur le terrain.

54. Il est crucial que le gouvernement de la transition soit promptement mis en place si l'on ne veut pas voir se dissiper l'impulsion politique donnée par l'Accord de Pretoria. Je conjure les signataires de l'Accord de répondre favorablement aux aspirations d'une population épuisée par la guerre et de faire preuve du sens politique nécessaire pour s'engager sur la longue mais nécessaire route qui conduira à une réconciliation nationale véritable ainsi qu'à une paix durable. J'espère sincèrement que toutes les parties coopéreront pleinement avec le Facilitateur neutre et avec mon Envoyé spécial pour résoudre les questions encore pendantes, convoquer rapidement la session finale du dialogue intercongolais, ratifier l'Accord global et adopter la Constitution de la transition.

55. Pendant la prochaine phase du processus de paix en République démocratique du Congo, l'intégrité nationale du pays doit être pleinement respectée. Malgré le retrait déclaré de la plupart des forces étrangères et le commencement des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion, la situation militaire sur le terrain, en particulier dans la région de l'Ituri et des Kivus, reste instable. Je m'inquiète que des États voisins, notamment, continuent d'être très généralement soupçonnés de s'impliquer politiquement et militairement dans l'est du pays. Les conditions de sécurité sur le terrain ont empêché la MONUC de vérifier le nombre croissant d'informations faisant état de la présence de troupes étrangères. Tous ceux qui ont une influence sur les autorités et les groupes armés qui tiennent ces régions doivent faire pression sur eux pour qu'ils permettent à la MONUC d'y avoir librement accès, car il est capital, pour atténuer les tensions croissantes dans la région, que ce genre d'allégations puisse être vérifié. Il faut aussi que cesse l'appui donné aux groupes armés congolais opérant dans l'est du pays. Les problèmes de la région doivent être réglés par la diplomatie et non pas par des guerres par procuration menées sur le territoire congolais. Je demande instamment à la République démocratique du Congo et aux pays voisins de mettre en place des mécanismes régionaux pour résoudre pacifiquement ces problèmes et pour mettre fin à une guerre dévastatrice.

56. La mise en place de la Commission de pacification de l'Ituri est tout aussi importante pour le succès du processus de paix. La nature potentiellement explosive de la situation militaire et politique dans le nord-est, ajoutée au risque qu'elle puisse conduire à la participation des forces militaires d'États voisins, suscite de vives préoccupations. Il importe au plus haut point de pouvoir asseoir un désengagement militaire et un cessez-le-feu éventuels sur une solution politique. La MONUC a beaucoup travaillé ces dernières semaines pour calmer les tensions grandissantes entre l'Ouganda et le Rwanda. Je demande donc instamment à toutes les parties et à tous les États concernés de s'investir activement et rapidement dans la mise en place de cette commission et de coopérer pleinement avec les activités de rétablissement de la paix menées par la MONUC sur le terrain. C'est aux dirigeants concernés qu'il revient avant tout de créer des conditions favorables à la paix.

57. Pendant que mon Envoyé spécial et la MONUC n'épargnaient aucun effort pour accélérer le processus politique, la MONUC enregistrait des progrès dans le rapatriement librement consenti des groupes armés étrangers. Depuis mon dernier rapport, les premiers effectifs importants de combattants étrangers ont été désarmés,

démobilisés et rapatriés de leur plein gré au Rwanda. La coopération des autorités rwandaises et la contribution de l'Afrique du Sud ont été cruciales. La Mission a pris de nouvelles mesures pour réorienter ses opérations vers l'est du pays. Elle prépare le déploiement d'une première équipe spéciale qui lui permettra de commencer effectivement les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion dans l'est du pays. Je me félicite de la collaboration étroite qui s'est instaurée entre la MONUC et ses partenaires internationaux, en particulier la Banque mondiale, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les donateurs bilatéraux. Les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion continuant à s'amplifier, j'attire l'attention de la communauté des donateurs sur la nécessité de financer le rapatriement des personnes à charge, faute de quoi les combattants ne se présenteront vraisemblablement pas pour déposer leurs armes.

58. Depuis mon dernier rapport, plus de 100 000 personnes ont été déplacées dans le nord-est, autour de Beni, par des offensives militaires de grande ampleur qui ont donné lieu à d'horribles violations des droits de l'homme. Des dirigeants congolais ont été impliqués récemment dans certaines de ces violations. L'impunité doit cesser. On a constaté en outre que se poursuivait un schéma révoltant de violences et de sévices commis délibérément par des éléments armés contre des femmes et des enfants. Le chef du MLC, M. Jean-Pierre Bemba, a promis d'enquêter sur ces violences et de traduire en justice les membres de ses forces qui seraient responsables des atrocités récemment commises dans le nord-est.

59. Grâce aux moyens humains et logistiques substantiels dont elle dispose, la MONUC, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, pourrait aider puissamment le gouvernement de la transition à s'acquitter de ses tâches. Je propose, à cet égard, que les efforts déployés par l'ONU pour appuyer les modalités de la transition soient dirigés par mon Représentant spécial, ce qui permettrait à la Mission d'apporter une assistance coordonnée et intégrée aux parties pendant la période de transition. La MONUC continuerait parallèlement à accroître ses activités d'observation et de rétablissement de la paix, en particulier dans l'est du pays. Au niveau opérationnel, la Mission est aussi bien placée pour contribuer à créer des conditions favorables à la tenue d'élections libres et régulières. Au premier rang de ces conditions figurent notamment : la réforme du secteur de la sécurité, les compétences de la MONUC dans le domaine des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion pouvant être étendues au désarmement des combattants congolais et à la coordination des activités des donateurs bilatéraux; l'état de droit, y compris la création d'une police civile nationale; et l'assistance technique pour les élections. Dans les mois à venir, la Mission étudiera de plus près ces questions avec le gouvernement de la transition et la communauté internationale. Je me propose de faire ensuite les recommandations nécessaires au Conseil de sécurité.

60. Devant les crises graves qui se poursuivent ailleurs, j'engage la communauté internationale à continuer à ne pas se détourner des graves problèmes de la République démocratique du Congo et de toute la région des Grands Lacs. Les institutions des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales signalent d'importants déficits de financement. Si des progrès ont été accomplis sur certains plans importants du conflit en République démocratique du Congo, les problèmes complexes que connaît ce pays nécessiteront sans aucun doute un engagement politique et financier soutenu de la communauté internationale.

61. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. Amos Namanga Ngongi, ainsi que tous les hommes et les femmes qui composent la MONUC des efforts inlassables qu'ils déploient en faveur de la paix dans les conditions difficiles qui règnent encore en République démocratique du Congo.

## Annexe

## Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : effectifs de la composante militaire et de la police civile

(Au 31 janvier 2003)

	<i>Composante militaire</i>			<b>Total</b>	<i>Police civile</i>
	<i>Contingents</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Observateurs</i>		
Afrique du Sud	140	10	2	<b>152</b>	–
Algérie	–	1	11	<b>12</b>	–
Argentine	–	–	–	–	3
Bangladesh	–	10	12	<b>22</b>	–
Belgique	–	5	–	<b>5</b>	–
Bénin	–	1	18	<b>19</b>	6
Bolivie	202	2	3	<b>207</b>	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	5	<b>5</b>	–
Burkina Faso	–	–	12	<b>12</b>	2
Cameroun	–	2	–	<b>2</b>	–
Canada	–	8	–	<b>8</b>	–
Chine	–	1	9	<b>10</b>	–
Côte d'Ivoire	–	–	–	–	4
Danemark	–	2	–	<b>2</b>	–
Égypte	–	4	24	<b>28</b>	1
Espagne	–	1	2	<b>3</b>	–
Fédération de Russie	–	2	27	<b>29</b>	5
France	3	4	2	<b>9</b>	–
Ghana	403	2	18	<b>423</b>	–
Guinée	–	–	–	–	1
Inde	–	12	28	<b>40</b>	–
Indonésie	–	4	9	<b>13</b>	–
Irlande	–	–	2	<b>2</b>	–
Italie	–	3	–	<b>3</b>	–
Jordanie	–	6	22	<b>28</b>	–
Kenya	–	12	17	<b>29</b>	–
Malaisie	–	11	7	<b>18</b>	–
Malawi	–	–	17	<b>17</b>	–
Mali	–	1	25	<b>26</b>	1
Maroc	653	5	–	<b>658</b>	–
Mongolie	–	–	2	<b>2</b>	–
Mozambique	–	–	2	<b>2</b>	–

	<i>Composante militaire</i>				<i>Police civile</i>
	<i>Contingents</i>	<i>Officiers</i>		<b>Total</b>	
		<i>d'état-major</i>	<i>Observateurs</i>		
Népal	–	3	16	<b>19</b>	–
Niger	–	2	12	<b>14</b>	3
Nigéria	–	5	25	<b>30</b>	–
Norvège	–	3	2	<b>5</b>	–
Pakistan	–	18	23	<b>41</b>	–
Paraguay	–	2	18	<b>20</b>	–
Pérou	–	–	3	<b>3</b>	–
Pologne	–	–	3	<b>3</b>	–
Portugal	–	–	–	–	4
République tchèque	–	1	4	<b>5</b>	–
Roumanie	–	1	25	<b>26</b>	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	6	–	<b>6</b>	–
Sénégal	460	17	9	<b>486</b>	9
Sri Lanka	–	–	2	<b>2</b>	–
Suède	–	–	5	<b>5</b>	3
Suisse	–	2	–	<b>2</b>	–
Tunisie	254	6	21	<b>281</b>	–
Turquie	–	–	–	<b>3</b>	3
Ukraine	–	2	12	<b>14</b>	3
Uruguay	1 577	26	21	<b>1 624</b>	–
Zambie	–	4	10	<b>14</b>	–
<b>Total</b>	<b>3 692</b>	<b>207</b>	<b>487</b>	<b>4 386</b>	<b>49</b>

## Carte